Jour J-2 pour le scrutin du 05 juin : Aura, aura pas lieu ?

RFI, 03-06-2015 BurundiÂ : le casse-tÃªte de la CÃ©ni, aprÃ¨s deux dÃ©missions Le Burundi est toujours dans l'incertitude. Officiellement, les Ã©lections communales et lÃ©gislatives ont toujours lieu le 5 juin prochain, ce vendredi. Les chefs d'Etat de la CommunautÃ© d'Afrique de l'Est ont demandÃ© Ã leur homologue Pierre Nkurunziza de reporter le scrutin d'un mois et demi. La Commission Ã©lectorale nationale indÃ©pendante, de son cÃ´tÃ©, assure fonctionner normalement, malgrÃ© les dÃ©missions de sa vice-prÃ©sidente et de l'une de ses commissaires. Mais ces dÃ©parts sont problÃ©matiques pour le fonctionnement de la CÃ©ni.

Pour le report des Ã©lections, pas de difficultÃ©s particuliÃ¨res. Le prÃ©sident Nkurunziza doit signer un dÃ©cret aprÃ¨s avis consultatif de la CÃ©ni. Et ce report, si report il y a, devrait Ãªtre annoncÃ© par la Commission Ã©lectorale elle-mÃªme. Mais pour ce qui est du fonctionnement, en revanche, c'est autre chose. Le bureau national de la CÃ©ni est dÃ©sormais amputÃ© de deux de ses membres, sur cinq. Or, la Commission doit prendre ses dÃ©cisions pour organiser les Ã©lections par consensus ou, Ã dÃ©faut, Ã la majoritÃ© des 4/5. Il faudrait donc remplacer les deux commissaires qui ont dÃ©missionnÃ©. selon la Constitution, cela demande un dÃ©cret prÃ©sidentiel aprÃ¨s approbation des deux candidats par 75% des dÃ©putÃ©s et des sÃ©nateurs. Des dÃ©putÃ©s et des sÃ©nateurs qui se sont remis Ã siÃ©ger Ã nouveau depuis lundi 1er juin et ce Ã q jours des lÃ©gislatives, ce qui a de quoi surprendre. Reste Ã savoir si le gouvernement sera Ã mÃªme de rÃ©unir 75% des suffrages en faveur des candidats choisis, surtout Ã l'AssemblÃ©e. Mais mÃªme Ã partir de ce moment-lÃ , la CÃ©ni ne sera pas au bout de ses peines. Depuis que l'Eglise a dÃ©cidÃ© de retirer ses membres des dÃ©membrements de la CÃ©ni, il faut Ã©galement remplacer ceux-lÃ . Certaines sources parlent de 20% des membres qui manquent Ã l'appel. Or, chaque membre a la charge de superviser le scrutin, soit pour les commissions provinciales au niveau des communes, soit pour les commissions communales, au niveau des collines et sous-collines.